

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2013-556 DU 30 DECEMBRE 2013**

portant approbation de la cession par l'Office des Postes et Télécommunications à la société La Poste du Bénin SA des actifs des branches financière et postale de l'OPT intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi publiques ;
- Vu** la loi n° 2001-31 du 02 avril 2004 portant principes fondamentaux du régime des Postes en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-430 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication;
- Vu** le décret n° 2008-780 du 31 décembre 2008 portant approbation du Document de Politique et de Stratégie du secteur des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et de la Poste ;
- Vu** le décret n° 2004-365 du 28 juin 2004 portant création de la Société La Poste du Bénin S.A et approbation de ses statuts ;
- Vu** le décret n° 89-156 du 25 avril 1989 portant approbation des statuts de l'Office des Postes et Télécommunications de la République Populaire du Bénin et fixant sa dotation en capital ;
- Vu** le décret n° 2013- 557 du 30 décembre 2013 portant transfert des activités exercées dans les domaines financier et postal par l'Office des Postes et Télécommunications à la société La Poste du Bénin SA ; 



- Vu** la Convention portant transfert à La Poste du Bénin SA des actifs d'exploitation des branches financière et postale de l'OPT conclue le 07 octobre 2013 entre ces deux entreprises (la « Convention de Transfert d'actifs ») ;
- Sur** proposition du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 18 décembre 2013,

## **DECRETE :**

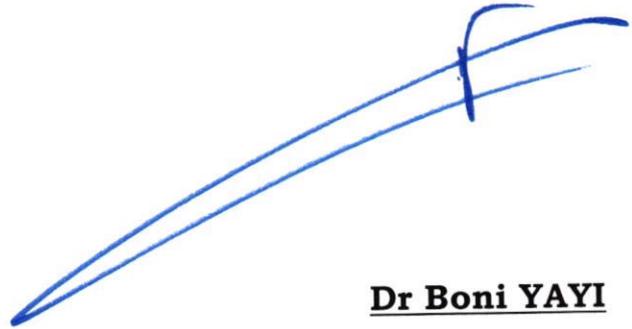
Article 1<sup>er</sup> : Est approuvée la cession par l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) à la société La Poste du Bénin SA des actifs des branches financière et postale de l'OPT intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2005, selon les termes, conditions et modalités repris dans la Convention de Transfert d'Actifs.

Article 2 : Le Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et de la Communication et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 décembre 2013

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Ministre de la Communication  
et des Technologies de l'Information  
et de la Communication,



**Komi KOUTCHE**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Jonas GBIAN**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 MCTIC 2 AUTRES MINISTERES  
24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-  
ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1.- 